

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

Heft: 10: Rapports statutaires : comptes et budgets

Vorwort: Rôle et fonctionnement de l'ADIJ : bilan en demi-teintes

Autor: Gentil, Pierre-Alain

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rôle et fonctionnement de l'ADIJ

Bilan en demi-teintes

Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général de l'ADIJ

Cet article est le dernier que le soussigné rédige en qualité de secrétaire général de l'ADIJ. Au-delà du commentaire sur la gestion des deux dernières années écoulées, on lui permettra de jeter un coup d'oeil plus large sur le fonctionnement et le rôle d'une association dont il assume le secrétariat depuis six ans.

Chacun se rappelle de la situation dans laquelle les grandes associations jurassiennes se sont trouvées en 1979, à l'avènement du nouveau canton. Pour l'ADIJ, plus spécifiquement, il a fallu passer du rôle d'organisme reconnu, estimé et (aussi) subventionné à un statut, plus indépendant certes, mais plus ingrat, d'organisme en quête d'identité nouvelle.

Grâce aux efforts de Roland Schaller et Claude Brugger, respectivement président et secrétaire de l'ADIJ entre 1980 et 1984, le bateau a surmonté la vague et maintenu son équilibre.

Cette opération de survie accomplie, l'ADIJ a pu s'engager dans des eaux plus calmes et même, dès 1987, envisager un développement de ses activités.

Un pari a alors été lancé: association économique, l'ADIJ allait tenter de développer ses activités en assurant des mandats, en offrant des prestations, en valorisant des services. A cet effet, le taux d'emploi du secrétaire serait fortement augmenté (de 50 à 90 %) pour assumer et suivre ces nouvelles activités: Informatisation des petites communes, organisation de cours et colloques, mise au point d'un indice conjoncturel, création d'un concours de logiciels et développement d'activités susceptibles de favoriser une meilleure pénétration de l'informatique dans la région, réhabilitation du Martinet de Corcelles, etc., de nombreux chantiers ont été ouverts, des réalisations de qualité ont vu le jour.

Il était une fois un cycliste...

On connaît toutefois le théorème du cycliste: pour maintenir son équilibre, le coureur doit avancer vite... mais cette vitesse – garantie d'équilibre – constitue simultanément un risque accru si le cycliste vient à chuter. Pour l'ADIJ, l'exercice 89 écoulé correspond, sinon à une chute du moins à un coup de frein déstabilisateur. L'engagement exigé par les activités nouvelles ou la recherche de nouveaux horizons a nui au fonctionnement « ordinaire » de l'association, qui a connu des aléas. Le pari risqué engagé en 1987 n'a pas pu être tenu et le soussigné en assume la responsabilité.

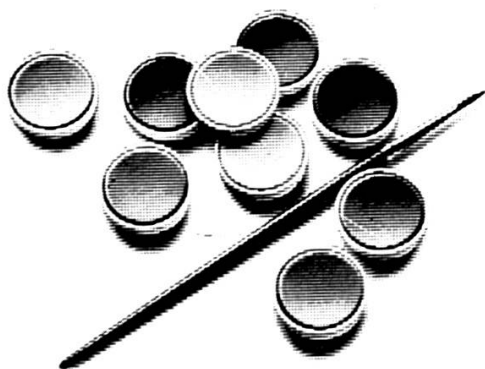
Le constat est clair, il est partagé par la direction de l'ADIJ, qui a pris la décision de revenir à la situation de 1986, en adoptant un volume d'activités plus réduit, mais mieux choisi et mieux maîtrisé.

Ce « retour à la case départ », s'il peut donner un sentiment de morosité, ne doit cependant pas cacher l'essentiel : seule une association vivante et dynamique ose prendre des risques et peut les assumer. Vouloir grandir n'est pas un défaut, bien contrôler cette croissance constitue une exigence à laquelle Jean-Paul Bovée, nouveau secrétaire général depuis le mois de septembre, apportera sa rigueur et sa ténacité.

Au moment de conclure, il me reste à remercier la direction et les membres de l'ADIJ de tout ce qu'ils m'ont apporté pendant les six ans écoulés et à réaffirmer que notre association doit continuer, plus que jamais, à offrir à tous les Jurassiens le forum indispensable de discussion économique qu'exige le développement de notre région.

P.-A. G.

La banque universelle.



**La palette
de nos services
a de multiples couleurs.**

**BANQUE CANTONALE
DU JURA**    

GARANTIE DE L'ETAT